



Richemont veut croire aux négociations sur les «tariffs»

GUERRE COMMERCIALE. Johann Rupert, président du groupe, a déclaré être en contact avec le gouvernement suisse et être confiant concernant les pourparlers.

Le président du géant du luxe Richemont, propriétaire de la maison de joaillerie Cartier, veut croire à une solution négociée pour la Suisse sur les droits de douane aux Etats-Unis, a-t-il affirmé mercredi, estimant que le groupe reste «en bonne position» à long terme.

«Je suis en contact avec le gouvernement et les chefs des négociations aux Etats-Unis» et «je suis assez confiant que nous trouverons une solution», a déclaré Johann Rupert, lors de l'assemblée générale annuelle à Genève.

En août, la Confédération a été sonnée par les droits de douane de 39% imposés par la Maison-Blanche, contre 31% initialement annoncés début avril. La présidente de la Confédération et ministre des Finances, Karin Keller-Sutter, et le ministre de l'Economie, Guy Parmelin, s'étaient alors rendus en urgence à Washington pour tenter — en vain — d'inflé-

chir la position américaine. Guy Parmelin y est retourné la semaine passée pour rencontrer les ministres du Commerce, Howard Lutnick, et des Finances, Scott Bessent, ainsi que le représentant au Commerce, Jamieson Greer. Il a évoqué des «discussions constructives», sans fournir de détails.

Ces droits de douane de 39% sont un coup dur pour l'horlogerie, qui doit produire ses montres en Suisse pour pouvoir y apposer le label «Made in Switzerland».

Rémunération contestée

Durant l'exercice 2024-2025 (clos fin mars), Richemont a fait croître son chiffre d'affaires de 4%, à près de 21,4 milliards d'euros malgré une demande en berne en Chine. Le groupe a mieux résisté que plusieurs de ses concurrents grâce à la joaillerie, un segment plus résistant dans les périodes de ralentissement de la consommation.

Lors de l'assemblée générale, dominée par la famille des fondateurs de l'entreprise, Richemont a fait fi des voix critiques à l'encontre notamment de la politique de rémunération de ses dirigeants. Le gestionnaire de marques de luxe souligne dans son compte rendu que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont passé la rampe.

Les actionnaires ont ainsi validé la rémunération variable promise à la direction du groupe au titre de l'exercice décalé éculé, que contestaient notamment les cabinets de conseil ISS, Glass Lewis ou encore Ethos.

Ils se sont aussi attribué un dividende de 3,00 francs par action de catégorie A et de 30 centimes par titre de catégorie B. Les administrateurs candidats à la reconduction pour un an de leur mandats ont tous été réélus. Wendy Luhabe a par ailleurs été désignée représentante des détenteurs d'actions de catégorie A. (awp - afp)

